

Barème des honoraires de transaction (à la charge du vendeur) et de gestion

Date d'entrée en vigueur : le 04/01/2023

	Habitation (Appartement, Villa, immeuble, ...)	Murs Commerciaux et Terrains	Viager (Pourcentage de la valeur vénale du bien)
Honoraires	5% TTC	5% TTC	5% TTC

En dessous de 100 000€ forfait de :
7 000€

Mandat de recherche (charge acquéreur) :
5% TTC

Location Villa et Appartement :

À la charge du locataire : (Selon décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014)

Visite, construction du dossier et rédaction du bail : 10€ TTC / m2 habitable en Zone Tendue – 8€ TTC / m2 habitable pour les autres zones + État des lieux : 3€ TTC / m2 habitable

À la charge du bailleur : 1,2 mois de loyer hors charges TTC, sont inclus : visite, construction du dossier locataire, rédaction du bail et des états des lieux selon les montants fixés par décret, ainsi que les honoraires d'entremise

Honoraires de Gestion (Villa, Appartement) :

À la charge du bailleur :

5 % HT, soit 6 % TTC sur loyers et charges

Estimation offerte

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Orpi – Nina & Co – 2 Boulevard Gambetta LE PALATIN 06000 NICE

SAS au Capital social de : 2500€ / RCS (Nice – 903372753) Carte professionnelle T/G n° : CPI06052022000000011 délivrée par CCI de Nice- Côte d'Azur / Non détentions de fonds
Garantie : SO.CA.F. - 26 Avenue DE SUFFREN 75015 PARIS 15